

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
autorisant la restructuration de l'Institut Saint-Joseph -
enseignement général (2807), rue Saint-Hubert 14-16, à
Ciney et de l'Institut Saint-Joseph - enseignement
technique (2809), rue Saint-Hubert 14-16, à Ciney**

A.Gt 21-12-2022

M.B. 24-02-2023

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice ;

Vu l'avis du Conseil général de concertation de l'enseignement secondaire, donné en date du 19 mai 2022 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'améliorer la structure de certains établissements pour rendre l'offre de formation plus cohérente et que cette restructuration n'entraîne aucune conséquence pour les autres établissements ;

Considérant qu'aucun incitant financier ne peut être octroyé par le Gouvernement dans le cadre de cette restructuration eu égard à la situation budgétaire de la Communauté française ;

Sur proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'Institut Saint-Joseph - Enseignement Général (FASE 2807), rue Saint-Hubert 14-16, à Ciney et l'Institut Saint-Joseph - Enseignement Technique (FASE 2809), rue Saint-Hubert 14-16, à Ciney font l'objet d'une restructuration. En l'espèce, la restructuration a pour objet l'émergence d'un établissement organisant un degré d'observation autonome (DOA) sous le matricule FASE 2807, et d'un établissement organisant les 2^{ème} et 3^{ème} degrés regroupant toutes les filières d'enseignement et options sous le matricule FASE 2809.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 28 août 2023.

Bruxelles, le 21 décembre 2022.

**Le Ministre-Président,
P.-Y. JEHOLET
La Ministre de l'Education,
C. DESIR**